

## DECISION DU PRESIDENT N° : 2023- 047

### Objet : don de bureaux d'occasion à destination des locaux économiques du quartier Ordener

**NOUS**, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article R2122-8 du code de la commande publique,

**Vu** les articles L2122.21, L5211.9 et L5211.10

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

**Vu** la compétence Développement Economique exercée par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

**Vu** la proposition d'un don de mobilier constitué de 7 bureaux d'occasion à destination des bâtiments économiques du quartier Ordener par la société Orientéa, rue Eugène Gazeau à Senlis.

**Considérant** la valeur résiduelle du mobilier à 0€,

**Considérant** que ce mobilier sera installé dans les locaux dédiés au développement économique du quartier Ordener,

### DECIDONS

- ARTICLE 1** D'accepter un don de la société Orientéa, de mobilier de bureau d'occasion, soit 3 paires de bureaux métalliques avec séparation centrale et un bureau d'angle métallique.
- ARTICLE 2** Conformément au souhait de la donatrice, le mobilier sera installé dans les locaux dédiés au développement économique du quartier Ordener, dès que possible.
- ARTICLE 3** Conformément au code général des collectivités territoriales, cette décision sera transmise en sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion
- ARTICLE 4** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- ARTICLE 5** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
  - Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
  - Monsieur le Directeur Général des Services de la CCSSO,
  - Sté Orientéa

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture

le: 24 OCT. 2023

de l'affichage sur le site internet le:

02 NOV. 2023

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines

Par délégation : M. Patrick **GAUDUBOIS**

Vice-Président de la Communauté de communes Senlis Sud Oise

Fait à Senlis,

le: 17/09/2023

